

Sanction pénale contre l'auteur d'insultes à la présidente de la Ligue contre la violence routière



Chantal Perrichon, la présidente de la Ligue contre la violence routière, fait souvent l'objet de vives critiques du milieu automobiliste, en raison des positions de son association.

Le lundi 18 mars, c'est un déferlement d'insultes que ses alliés ont découvert sur la page Facebook de la ligue.

"Tais-toi sale chienne" est sans doute l'apostrophe la moins odieuse de toutes celles qui ont été déposées au cours du week-end.

Celui qui s'exprime, et qui signe ironiquement *"Maître Eric de Caumont"*, l'ennemi juré de la Ligue contre la violence routière, assure que Mme Perrichon finira *"écrasée sur son pare-brise"*. Il demande si *"personne ne se porte volontaire pour la buter"*.

Sur le conseil de nombreux proches, Mme Perrichon porte plainte auprès de la brigade d'enquêtes sur les fraudes aux technologies de l'information. Les investigateurs trouvent très vite l'auteur des insultes et menaces. Il s'agit d'un technicien travaillant chez un grand constructeur automobile, dans le département de la Seine-Maritime.

Le parquet du tribunal d'instance de Rouen considère qu'il a commis une infraction pénale et décide de procéder à une "composition pénale": l'auteur reconnaît ses fautes, et le procureur propose une sanction.

En l'occurrence, le délégué du procureur a réclamé une amende de 450 euros, ainsi que 100 euros pour le remboursement des frais de voyage de Mme Perrichon à Rouen.

Lors de l'audience du lundi 30 septembre, l'auteur des insultes, accompagné d'une avocate, s'est excusé oralement. Mais il a refusé de faire des excuses écrites, comme le demandait Mme Perrichon.

Le parquet précise que les excuses écrites ne constituent pas l'une des sanctions prévues par le code pénal - du moins pour les personnes majeures.

Mme Perrichon a refusé le résultat de la composition pénale. Elle reste libre de saisir un tribunal civil. Pour l'heure, seule l'amende de 450 euros a été réglée, au Trésor public.

On ne peut ignorer la dimension sexiste des injures, qui mériteraient d'être signalées aux Chiennes de garde. Si la présidente de la Ligue contre la violence routière avait été un homme, l'aurait-on humilié de cette façon?

L'accidentologue Claude Got, qui milite, comme Mme Perrichon, pour une diminution des vitesses réglementaires ou une introduction du Lavia (limiteur automatique de vitesse), estime pour sa part que ce *"passage à l'acte"* est inquiétant.

Il est, selon lui, la conséquence de la *"désinformation"* dont la sécurité routière fait régulièrement l'objet dans les médias, sans rencontrer de contradiction de la part des pouvoirs publics.

M. Got regrette que la direction de la Sécurité routière n'exerce pas un rôle de vigie: "*Pourquoi ne demande-t-elle pas systématiquement un droit de réponse dans les médias, lorsque ces derniers affirment que les radars n'ont pas limité le nombre de morts?*", demande-t-il.

La seule qui s'oppose aux contre-vérités relayées complaisamment par certains lobbys de la vitesse est donc Mme Perrichon. "*En général, sur les ondes, il y a trois hommes contre moi*", indique-t-elle, incluant le journaliste.

On peut s'en étonner, non?



[Mise à jour le mardi 1er octobre; selon le site d'information en ligne Mediapart, Jean-Jacques Debacq, le directeur de l'Agence nationale de traitement automatisé des infractions (Antai), a fait payer par son administration les contraventions, pour un montant de 700 euros environ, dont son véhicule de fonction a fait l'objet, le dimanche, et échappé à des retraits de points sur son permis de conduire.

"*Une enquête a été ouverte par le ministère de l'intérieur et confiée à l'inspection générale de l'administration*", a déclaré à l'AFP le porte-parole du ministère, Pierre-Henry Brandet.]